



COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

PROCÈS-VERBAL

34^e SÉANCE TENUE LE 3 NOVEMBRE 2008 à 17h

Maison du Citoyen, salle des comités, 2^e étage, 25, rue Laurier

PRÉSENCES :

Membres :

M. Yvon Boucher, président, conseiller, district de la Rivière-Blanche (n^o 15)

M. André Laframboise, vice-président, conseiller, district de Lucerne (n^o 2)

M. Frank Thérien, conseiller, district d'Aylmer (n^o 1)

M. Dany Lachaine, producteur agricole

M. Philippe Thompson, producteur agricole

Secrétaire :

M. Ghislain Deschênes, responsable des commissions et comités

Personne-ressource :

M^{me} Marie-Claude Martel, dir. Service de l'urbanisme et du développement durable

Autres :

M. Lance et M^{me} Nicole Vilon-Lance.

ABSENCES :

Membre :

M^{me} Linda Giraldeau, productrice agricole

Personne-ressource :

M Éric Boutet, directeur adjoint Service de l'urbanisme et du développement durable

M. Jean Lepage, directeur CLD Gatineau

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion

Le président constate l'atteinte du quorum et ouvre l'assemblée à 17 h 45.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour ci-dessous est accepté.

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion
2. Approbation de l'ordre du jour

DISTRIBUTION :

Aux membres du CCA, aux personnes ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2008
4. Signature du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2008
5. Suivi du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2008
6. Date de la prochaine assemblée
7. Suivis des dossiers
8. Demande d'exclusion, par La Chevalière de Gatineau inc., du lot 1 371 171 du Cadastre du Québec situé en bordure du chemin Blanchette
9. Demande du ministère des Ressources naturelles et de la Faune relativement à une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ pour l'aliénation du lot 2 471 122 du Cadastre du Québec
10. Période de questions des citoyennes et citoyens
11. Sujets divers
12. Levée de la séance

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2008

Le procès-verbal de la séance du 6 octobre 2008 est accepté.

4. Signature du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2008

Le procès-verbal de la séance du 6 octobre 2008 est signé par le président.

5. Suivi du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2008

Aucun commentaire.

6. Date de la prochaine assemblée

On confirme que la prochaine séance du CCA est fixée au 1^{er} décembre 2008.

7. Suivis des dossiers

On dépose, pour information, copie du tableau du « Suivi des recommandations du CCA ».

Plusieurs commentaires, suggestions, questions et réponses sont formulés, entre autres, sur la réglementation relative à la vente de fleurs sur le territoire de la Ville de Gatineau, sur les suivis de la demande d'implantation d'antennes de télécommunication sans fil sur les chemins Baillie et Pink et sur le besoin de doter la Ville de Gatineau d'une politique de protection et de valorisation du territoire et des activités agricoles.

8. Demande d'exclusion, par La Chevalière de Gatineau inc., du lot 1 371 171 du Cadastre du Québec situé en bordure du chemin Blanchette – district électoral de Bellevue

Arrivée de M. Lance et de M^{me} Nicole Vilon-Lance.

M^{me} Nicole Vilon-Lance explique la nature du projet agro-touristique et agro-récréatif de l'entreprise « La Chevalière de Gatineau » sise au 143, chemin Blanchette. M^{me} Vilon-Lance insiste sur l'importance que revêt son projet pour la Ville de Gatineau.

Plusieurs commentaires, suggestions, questions et réponses sont formulés, notamment, sur les avantages et désavantages d'exclure l'entreprise « La Chevalière de Gatineau » du territoire agricole, sur les besoins et les aspirations des propriétaires et sur la non-conformité de plusieurs éléments du projet actuel et futur.

Départ de M. Lance et de M^{me} Nicole Vilon-Lance.

R-CCA-2008-11-03 / 06

Que ce comité recommande au conseil de ne pas appuyer la requête formulée par l'entreprise « La Chevalière de Gatineau inc. » à la Ville de Gatineau relativement à une demande d'exclusion pour le lot 1 371 171 du Cadastre du Québec situé au 143, chemin Blanchette.

ADOPTÉE

9. Demande du ministère des Ressources naturelles et de la Faune relativement à une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ pour l'aliénation du lot 2 471 122 du Cadastre du Québec – district électoral de Masson-Angers

Le président demande que le dossier soit reporté à une prochaine séance. Il souligne qu'il aimerait se rendre sur place pour constater l'état du terrain visé par la demande d'aliénation.

10. Période de questions des citoyennes et citoyens

Aucun citoyen ne s'est présenté à la période de questions

11. Sujets divers

Aucun sujet.

12. Levée de la séance

La séance est levée à 19 h 50.